



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

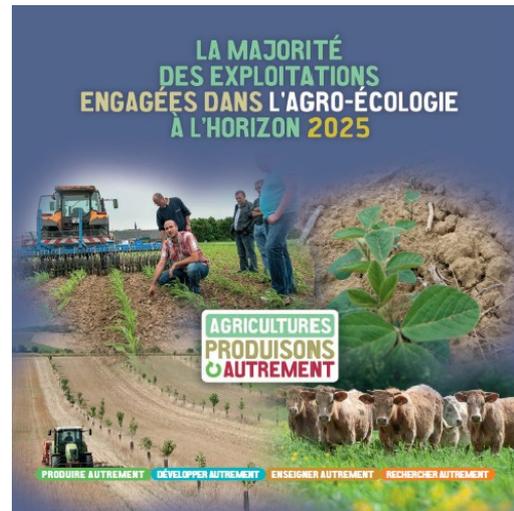
*Liberté
Égalité
Fraternité*



COREAMR AGRO-ÉCOLOGIE du mercredi 10 juillet 2024

Candidatures à la reconnaissance GIEE

Annick JORDAN - DRAAF-SREA



La COREAMR, formation spécialisée agro-écologie

Coreamr = Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural

- **Instaurée** par le code rural et de la pêche maritime (L315 Articles R.313-45, R.313-46 et R.313-47)
- Une formation spécialisée « agro-écologie » avec des **attributions** :
 - Avis au préfet de région sur la **reconnaissance des GIEE** (Décret n°2015-467 du 23 avril 2015)
 - **Gouvernance** régionale **des dispositifs** de recherche, d'innovation et de développement agricole (RID) financés par le CASDAR (Instruction technique DGPE/SDRICI/2016-412 du 17/05/2016)
 - **Gouvernance** régionale du **projet agro-écologique** et des différents plans associés, dont écophyto II+ (Instruction technique DGPE/SDPE/2016-502 du 16/06/2016)
- **Composition** (de la Coreamr et de sa formation spécialisée AE) : définie par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral initial du 20 juin 2016, et nouvel arrêté 2021)

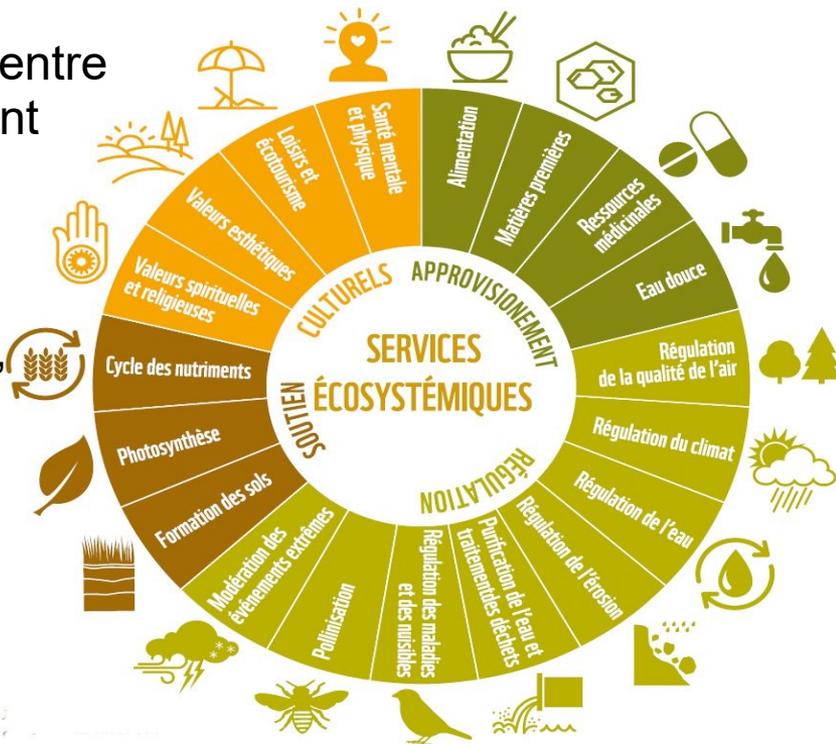
Rappel : l'agro-écologie : c'est quoi ?

- Une **définition** = l'utilisation intégrée des **ressources** et des **mécanismes de la nature** dans l'objectif de la production agricole → les agro-écosystèmes.

Elle vise à mieux tirer parti des **interactions** entre végétaux, animaux, humains et environnement

- elle favorise la **biodiversité** naturelle, mais aussi cultivée et élevée :
= une **ressource**, et pas une contrainte
- repose sur les **régulations biologiques**,
- permet une diversification,
- améliore l'**autonomie** du système (par le bouclage des cycles N, P, K, eau, énergie...)
- favorise la résilience

= des principes-clés
mais pas de cahier de charges



Agro-écologie

≠ « respect de contraintes environnementales »

Actions qui s'appuient sur les **écosystèmes** pour relever les défis que posent les **changements globaux** à nos sociétés comme :

- la lutte contre les changements climatiques,
- la gestion des risques naturels,
- la santé,
- l'approvisionnement en eau
- ou encore la sécurité alimentaire.

En effet, des écosystèmes préservés ou restaurés, qui sont résilients, fonctionnels et diversifiés accueillent une grande biodiversité et fournissent ainsi de nombreux **services écosystémiques** à nos sociétés.



Figure 2 : Les Solutions fondées sur la Nature représentent un concept englobant diverses approches fondées sur les écosystèmes²⁴

Défis sociétaux



Changement climatique



Réduction des risques naturels



Sécurité alimentaire



Santé humaine

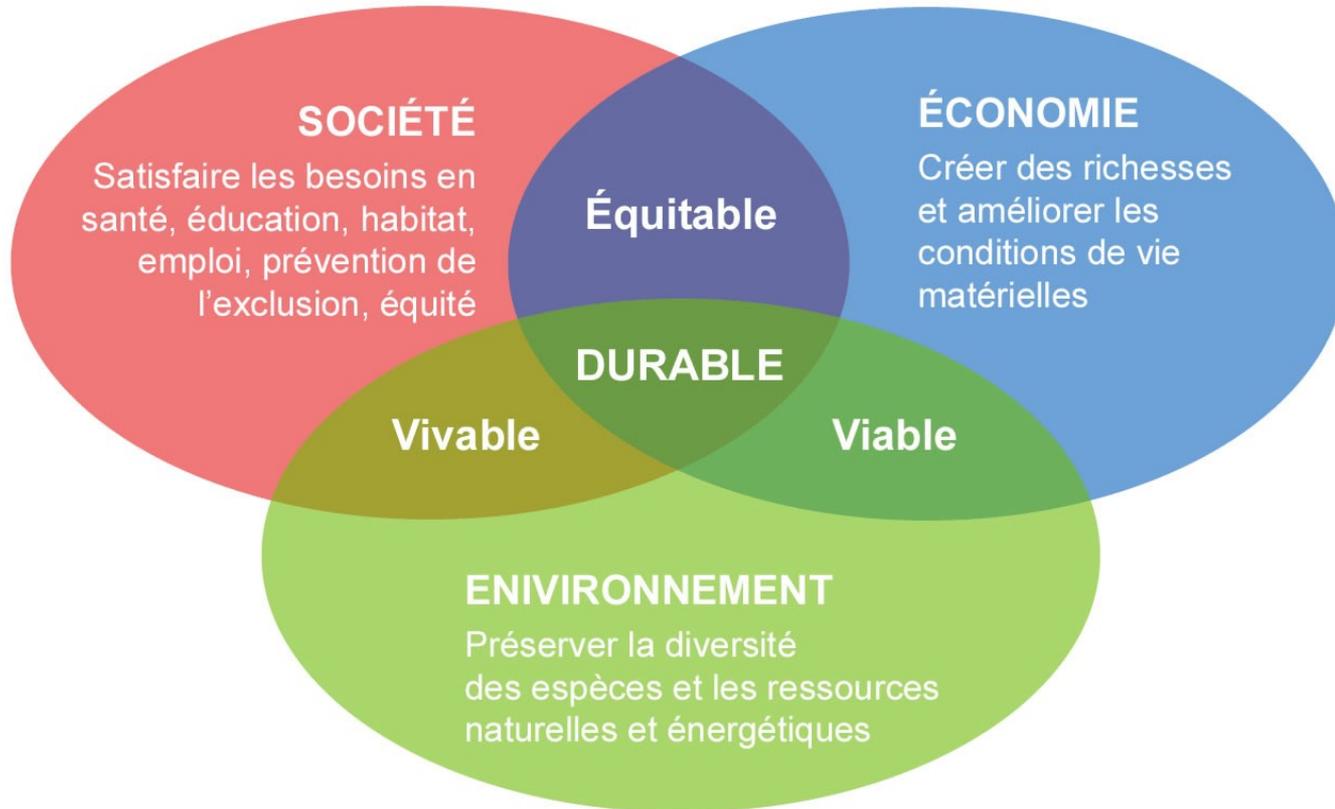


Approvisionnement en eau



Développement socio-économique

Le cadre : le développement durable ou la triple performance





Rappel de l'objectif politique : s'appuyer sur les collectifs Encourager, développer, massifier

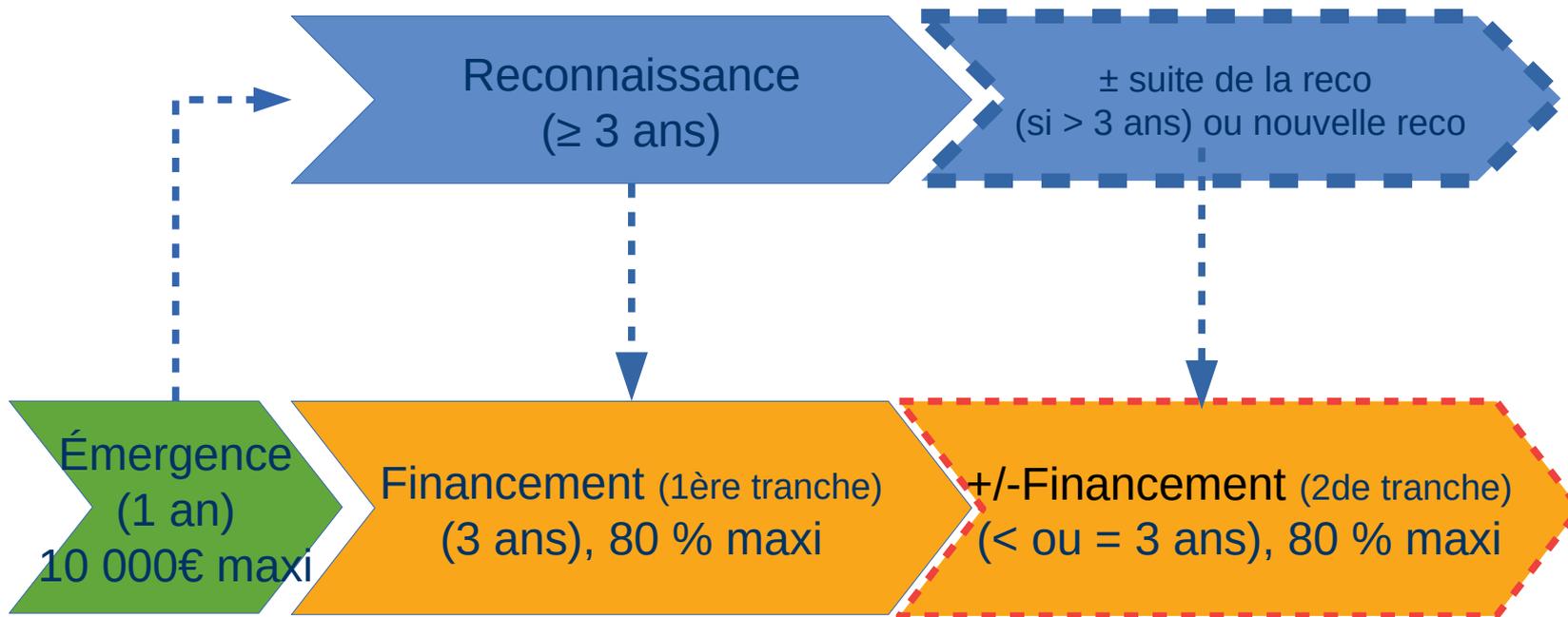
- **Les reconnaître** (par appels à projets DRAAF),
- Les **accompagner financièrement** (crédits : CASDAR +/- agences de l'eau +/- Feader) :
 - **Animation** :
 - pour l'**émergence** du collectif et la construction de son projet en amont de la reconnaissance/ labellisation
 - du **collectif reconnu** et de son projet,
 - **Investissements** (individuels ou collectifs) en matériels à plus-value environnementale (FEADER)
- **Valoriser** leurs résultats : enjeu de **capitalisation** de leurs acquis **pour eux-mêmes** et pour la **diffusion auprès d'autres**



Plusieurs types de dispositifs Etat de reconnaissance de collectifs (1 AAP DRAAF/an)

- **Dénominateurs communs** entre tous ces collectifs : **incontournables**
 - composés majoritairement **d'agriculteurs**, mais avec des partenaires
 - s'engagent dans la **transition agro-écologique**
 - mettent en oeuvre un **projet pluriannuel de changement de leurs pratiques** (ou de consolidation)
appuyé sur un **diagnostic agro-écologique** d'exploitation mobilisant les savoirs, méthodes, leviers... identifiés ailleurs
 - chiffrant et diffusent leurs **résultats (indicateurs, capitalisation, livrables)** mais sans contrainte d'atteinte/non des objectifs de triple performance affichés
- **Des + au projet** : entrée territoriale (captage d'eau, filière...),
lien avec l'enseignement agricole
- **Les avantages** : animation collective, formation, visites, accès priorisé et/ou bonifié aux aides du PSN (groupe/individuel)
+ pour les GIEE : présomption d'entraide (ex : échanges de semences)

Les différents volets du dispositif GIEE = un groupe dans un territoire + un projet (des objectifs, des actions, un calendrier)



Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE depuis 2015

A) Au niveau national :
voir diaporama séparé

B) En Auvergne-Rhône-Alpes :
à consulter (non présenté en séance)

- Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques 
- Le financement des GIEE et de l'émergence 
- La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage 
- Conclusion 

2. Appel à projets 2024

- Bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000
- Examen pour avis des 10 demandes de reconnaissance GIEE
- Information sur les décisions de financement des groupes

3. Capitalisation des acquis et diffusion :

- Coordination régionale : feuille de route 2023-2024 (Chambre régionale d'agriculture) : diaporama séparé

4. Trophées de l'agro-écologie : témoignages des lauréats régionaux 2023-2024

- Le GIEE « GDA du Forez-Emblavez » (Quentin Pignol, Pignol AGSYS, 43)
- Le GAEC « les Jardins des Buis » (Corentin Moriceau, 26)

Nombre de collectifs dans les dispositifs Etat : total sur la France (début 2024) hors DEPHY



GIEE :

- **>1 075** reconnus depuis 2015 (>= 3 ans), > 18 400 agriculteurs
- dont 616 GIEE ne sont plus reconnus (mais peuvent être encore engagés dans l'agro-écologie).
- Un vivier de groupes-projets émergents financés

Écophyto 30 000:

- **>627** reconnus depuis 2016 (3 ans), >5 800 agriculteurs
 - Dont 537 ne sont plus reconnus (mais peuvent encore être engagés dans la réduction de l'utilisation des phytos)
- Un vivier de groupes-projets émergents financés

Où trouver des informations sur les collectifs ?

cueil

Un site Internet national <https://collectifs-agroecologie.fr/> (lancé en janvier 2021)



+ de 1 500
groupes
en 2021



+ de 25 000
agriculteurs
accompagnés
en 2021

(GIEE, groupes 30 000 et DEPHY Fermes)



+ émergence (depuis 2018)

Logo: GIEE 30 000, ÉCOPHYT DEPHY

Navigation: RÉGIONS, A PROPOS, CONTACTS, ACTUALITÉS

COLLECTIFS AGROÉCOLOGIQUES
Bienvenue sur le site des collectifs d'agriculteurs en transition vers l'agroécologie

+ de 1 500 groupes en 2021
+ de 25 000 agriculteurs accompagnés en 2021

TROUVER UN COLLECTIF AGROÉCOLOGIQUE

GIEE, Groupes 30 000 et DEPHY Fermes

Cette plateforme web permet de trouver facilement les informations sur les collectifs agroécologiques : GIEE, groupes 30 000 et DEPHY Fermes. Cliquez à un outil de cartographie, vous pouvez localiser un collectif et accéder à sa carte d'identité et à ses livrables de capitalisation.

La plateforme permet de localiser sur une carte tous les collectifs agroécologiques :

- Par types de groupe : GIEE, groupes 30 000 et DEPHY Fermes
- Par productions principales : grandes cultures, maraîchage, viticulture, élevage.
- Par thématiques de travail : réduction des produits phytos, conservation des sols, autonomie alimentaire des élevages...

Ces filtres peuvent être croisés pour une recherche plus fine et optimisée.

↳ Accéder à la carte

Qu'est ce qu'un collectif agroécologique ?

Un collectif agroécologique est un groupe qui met en relation des agriculteurs pour faciliter l'échange de leurs pratiques agricoles, ainsi que le partage de leurs expériences et connaissances en agroécologie.

↳ En savoir + sur les collectifs

ACTUALITÉS

Le 18 janvier 2021

LANCEMENT DU SITE WEB COLLECTIFS-AGROECOLOGIE.FR

Localiser rapidement les collectifs d'agriculteurs en transition vers l'agroécologie, et accéder aux informations et aux livrables réalisés par ces groupes. A partir du 18 janvier 2021, le site ...

Le site web a été réalisé par Chambres d'agriculture France (APCA) dans le cadre de sa mission de coordination de la capitalisation des GIEE et Groupes 30 000

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Chiffres clés



85
GIEE



55
Grp



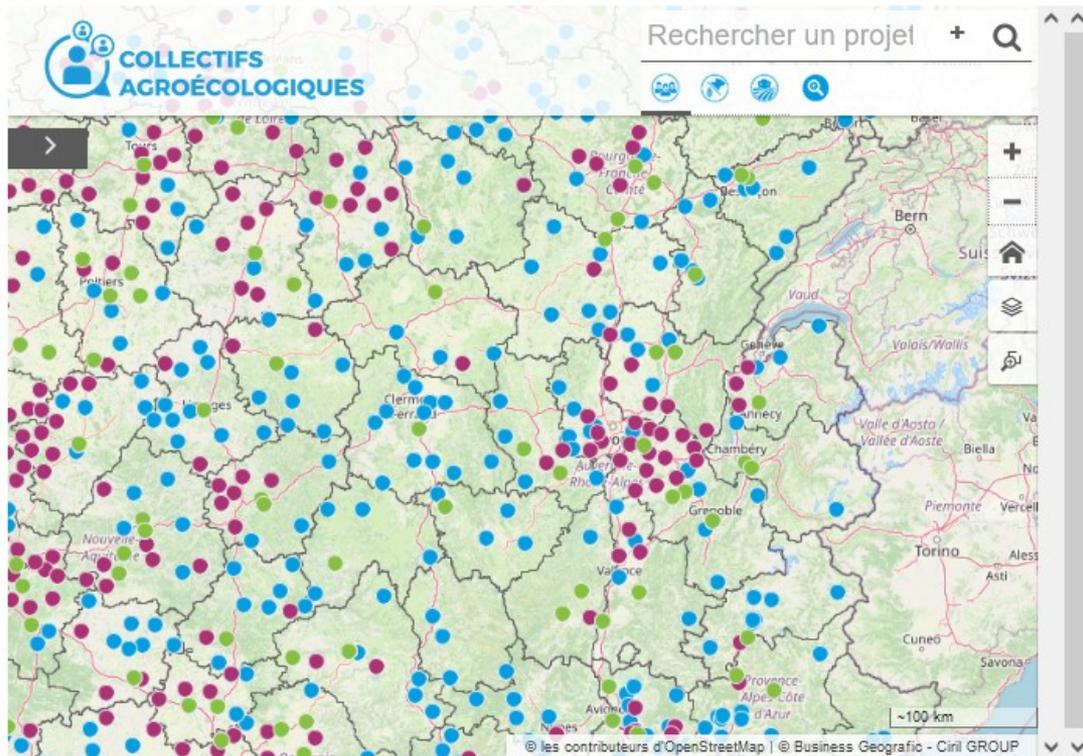
25
groupes DEPHY Fermes



2 350

agriculteurs engagés dans un
collectif agroécologique

Carte de la région Auvergne-Rhône-Alpes



> [Afficher la carte en plein écran](#)

> [Consulter le mode d'emploi pour bien utiliser la carte](#)

+ émergence (79 vers GIEE depuis 2018)



<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/presentation-des-giee-de-la-region-et-de-leurs-actions-a1429.html>

Présentation des GIEE de la région et de leurs actions

Agroécologie

Agriculture

Environnement

Productions et filières

Publié le 10/12/2019 | Mis à jour le 10/06/2024



Pour découvrir les GIEE reconnus en région Auvergne-Rhône-Alpes, vous pouvez consulter, au choix :

- [le site national d'information](#) sur les collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique (GIEE, DEPHY ferme, Ecophyto 30 000) avec carte de localisation et informations
- [le tableau récapitulatif des GIEE de la région](#) (pour pouvoir trier ou filtrer selon des critères) (extrait du site national)
- [l'annuaire des GIEE actifs en 2022, 2023 et 2024 \(version de février 2024\)](#) : [annuaire](#)
- [la liste des GIEE de la région](#) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ci-dessous)

85 GIEE en AuRA début 2024 :

dont 2 n'ont jamais démarré (reconnus en 2015 et en 2017)
52 ne sont plus reconnus, 33 encore reconnus

Fiches descriptives et lien vers les livrables :

Accueil PRODUCTION & FILIÈRES ALIMENTATION ENSEIGNEMENT & FORMATION DONNÉES Votre DRAAF

AIDES AUX FILIÈRES ET AUX ENTREPRISES

- Plan de Relance
- France 2030

PRODUCTION & FILIÈRES

- Plan de résilience crise ukrainienne
- Gel 2021
- Filières agricoles
- Exploitations
- Agroalimentaire
- Forêt/Bios/Énergies
- Développement rural
- Agriculture & environnement, agro-écologie
- Grand Plan d'Investissement - Volet agricole

ALIMENTATION

- Sécurité sanitaire
- Santé et protection des animaux
- Qualité et protection des végétaux
- Gouvernance sanitaire
- Programme national pour l'alimentation
- Le plan EcoPhyto

ENSEIGNEMENT & FORMATION

- Les dossiers de l'enseignement agricole
- Formation scolaire et apprentissage
- Formation continue
- Examens de l'enseignement agricole
- Certiphyto - Dispositifs capacitaires

Accueil > PRODUCTION & FILIÈRES > Agriculture & environnement, agro-écologie > Agro-écologie, GIEE > Les GIEE en Auvergne-Rhône-Alpes > Les GIEE reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes

Présentation des GIEE de la région et de leurs actions

publié le 10 octobre 2019 (mis à jour le 15 mai 2023)

- GIEE de la région (classés par ordre croissant du n° de département, avec année d'entrée dans le dispositif) :
- Le CETA Bressan (01) (2015) : améliorer sa rentabilité en mettant à profit les ressources agro-écologiques de son exploitation (voir la [fiche](#) de présentation et [livrables](#) produits par le groupe)
 - L'association "Graines de l'Ain" (01) (2018) accompagnée par l'ADDEAR01 : projet nommé "graines de l'Ain", qui consiste à rechercher une meilleure autonomie des exploitations par la réduction des intrants, en favorisant l'utilisation des processus naturels permis par la culture de variétés anciennes de céréales à pailles, mais et oléo-protéagineux et d'association céréales-légumineuses. (voir [fiche](#) de présentation et [livrables](#) produits par le groupe)
 - L'association "Graines de l'Ain" (01) (2022) accompagnée par l'ADDEAR01 : Réalignement et performance écologique et économique des systèmes polyculturels bio de Graines de l'Ain (voir la [présentation](#) et les [éventuels livrables](#) et les éventuels livrables produits par le groupe) **Nouveau 2022**
 - L'ADDEAR de l'Ain (01) (2020) : Accompagner le Groupement des Maraîchers de l'Ain vers des systèmes de production autonomes, respectueux de l'environnement et à forte valeur ajoutée (Voir la [fiche](#) de présentation, la [présentation](#) et les [éventuels livrables](#))
 - La SOCAVIAC devenue FEDER (03) (2017) : projet nommé "PATOU DYAPA" pour "mise en place collective du Pâturage TOUTANT Dynamique pour aller vers une plus grande Autonomie des exploitations tout en améliorant les Pratiques Agroenvironnementales" (voir la [fiche](#) de présentation et [livrables](#) produits par le groupe, un [diaporama](#) lors des concours des pratiques agroécologiques)
 - La coopérative Copagno (43) (2020) : "Élevage ovin engagé pour le climat en améliorant le revenu des éleveurs et en tenant compte des attentes sociétales" - Ovi 03 résilience (Voir la [fiche](#) de présentation, la [présentation](#) et les [éventuels livrables](#))
 - Le GIEE Methabio (07) (2015) gère un projet collectif de méthanisation agricole (gestion des déchets, création d'énergie) pour leurs sept élevages en agriculture biologique et investit dans du matériel agricole pour réduire leurs intrants et gagner en autonomie (Voir la [fiche](#) de présentation)
 - La coopérative Vivacoop (07) (2018) : Développement Agréologique d'une Filière Territoriale de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales en Ardèche « DAFTPPAMA » (voir la [fiche](#) de présentation)
 - AgriBio Ardèche (07) (2020) : S'organiser ensemble pour pérenniser une apiculture bio ardoise autonome, viable et vivable » sur le territoire du moyen Vivarais (Voir la [fiche](#) de présentation)
 - Agri Bio Ardèche (07)(2021) : Organisés pour un maraîchage bio vivable et intégré au territoire (voir la [présentation](#) et les [livrables](#))
 - La CANTADEAR (15) (2018) : Agriculture Durable de Moyenne Montagne : optimisation des agro-ressources des territoires et étude de la relation entre les pratiques des agriculteurs et la qualité des produits en vue de leur valorisation pour une transition agro-écologique du Territoire" (voir la [fiche](#) de présentation et [livrables](#) produits par le groupe)
 - L'association Tradition Salers (15) (2016) : innover et améliorer la durabilité du système

Rechercher

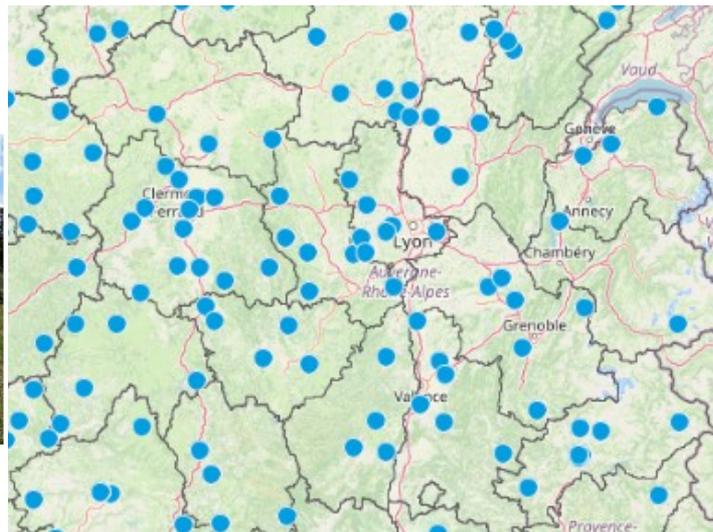
Les GIEE reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes

Présentation des GIEE de la région et de leurs actions

Des journées de rencontre entre les GIEE et les groupes 50 000 écoPhyto de la région sur la capitalisation

Envoyer par courriel

Imprimer



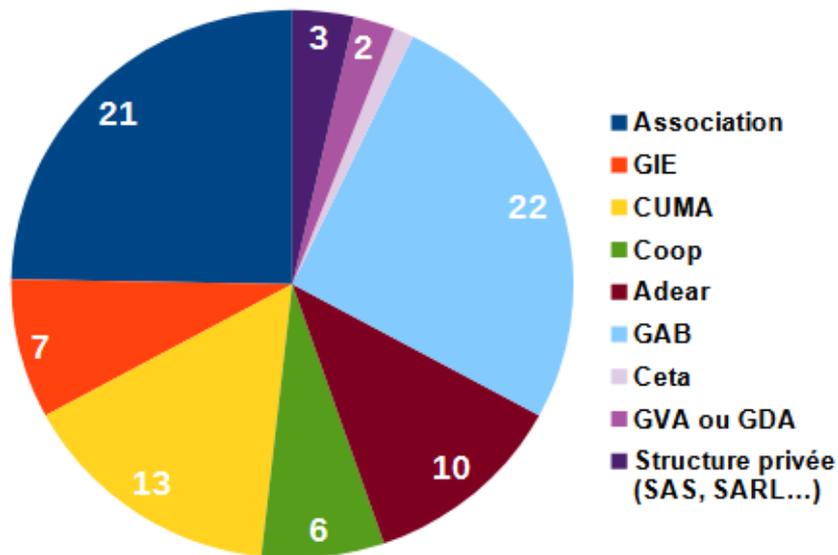
<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Les-GIEE-reconnus-en-Auvergne,655>

<https://collectifs-agroecologie.fr/regions/auvergne-rhone-alpes/>

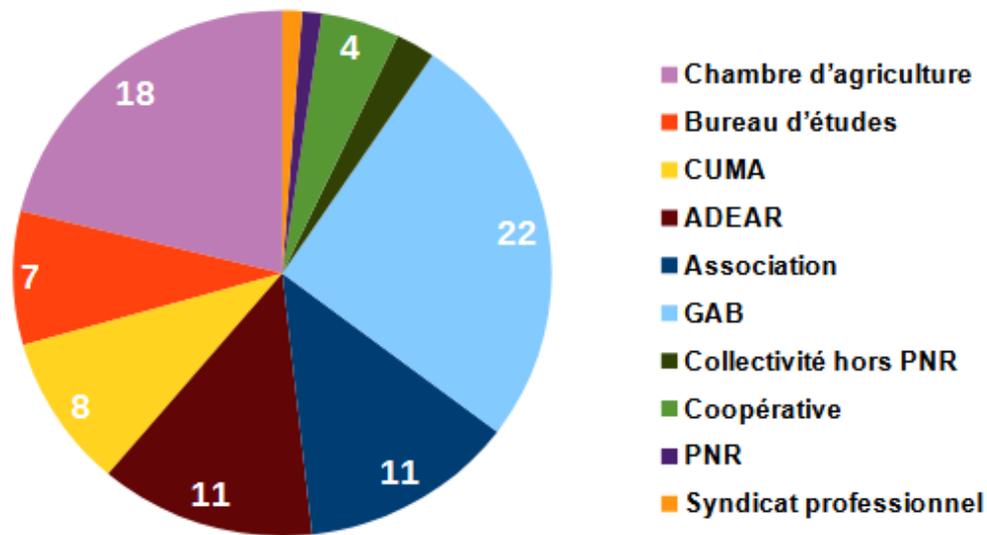


Haute-Loire Bio :
les Epis de Cérès

Types de structure juridique « porteuse » des GIEE en AuRA



Types de structure accompagnatrice des GIEE en AuRA

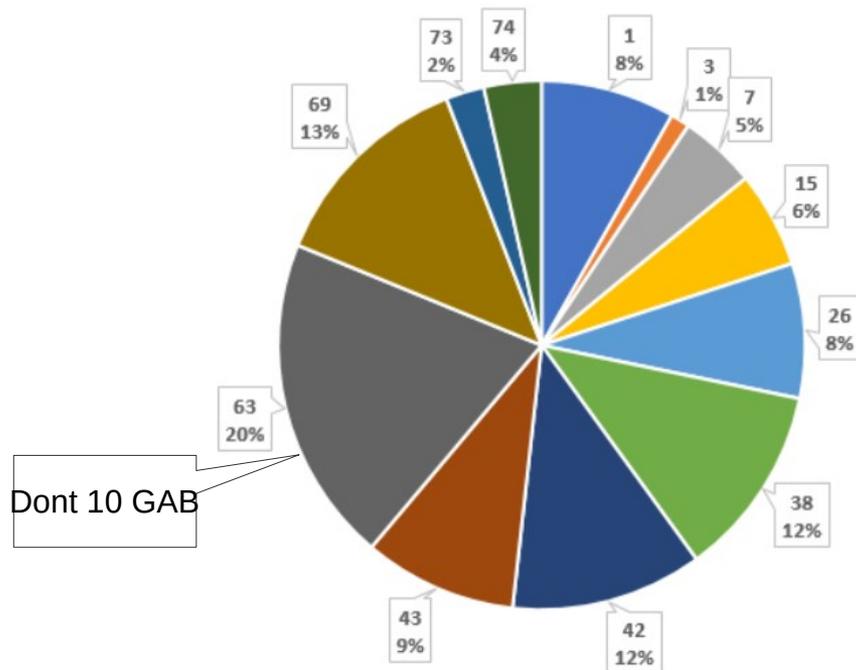


MAJ fév 2024

Localisation géographique des GIEE en AuRA et taille du groupe



Département du siège de la structure porteuse

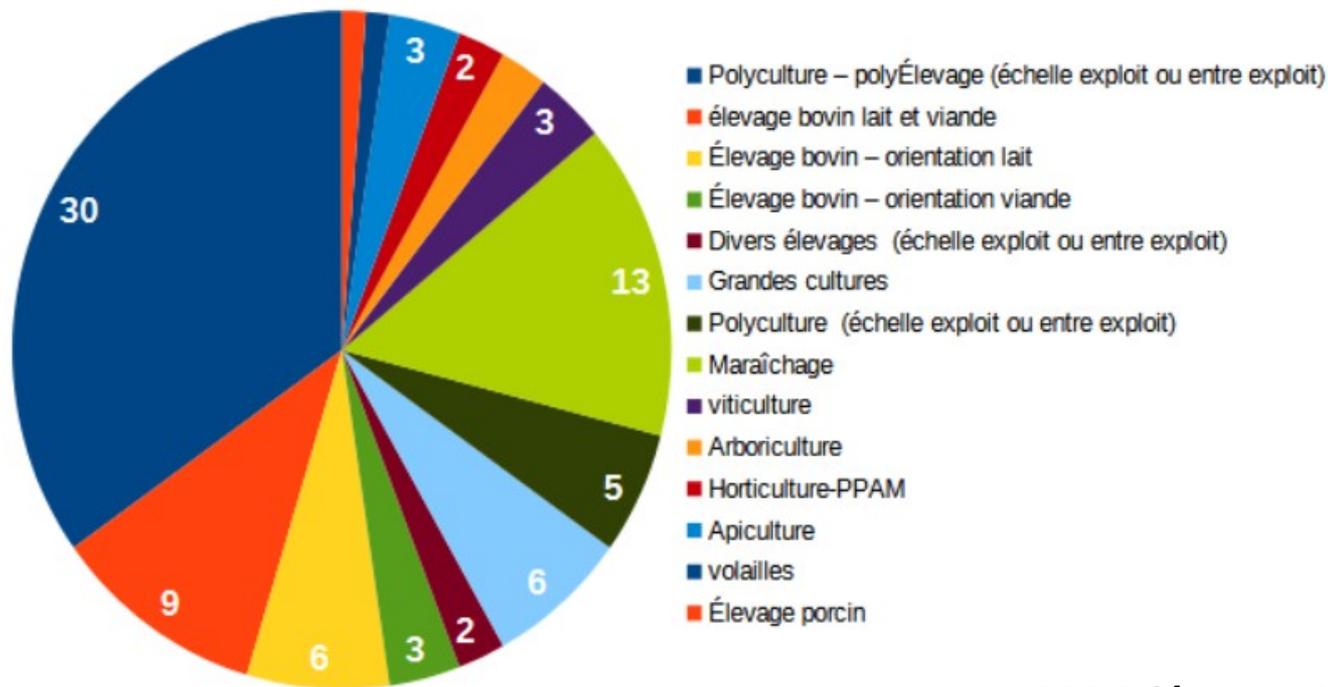


Taille du groupe (au dépôt du dossier)

Nombre	moyenne	mini	maxi	Total
d'exploitations	11,4	3	41	966
d'agriculteurs	16,6	5	60	1 412

MAJ fév 2024

Principale orientation de production des exploitations des GIEE en AuRA



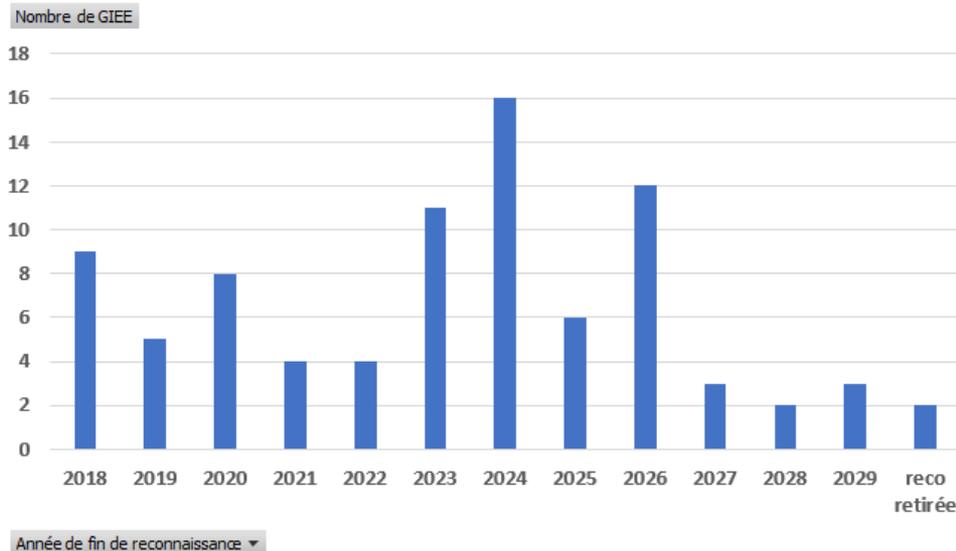
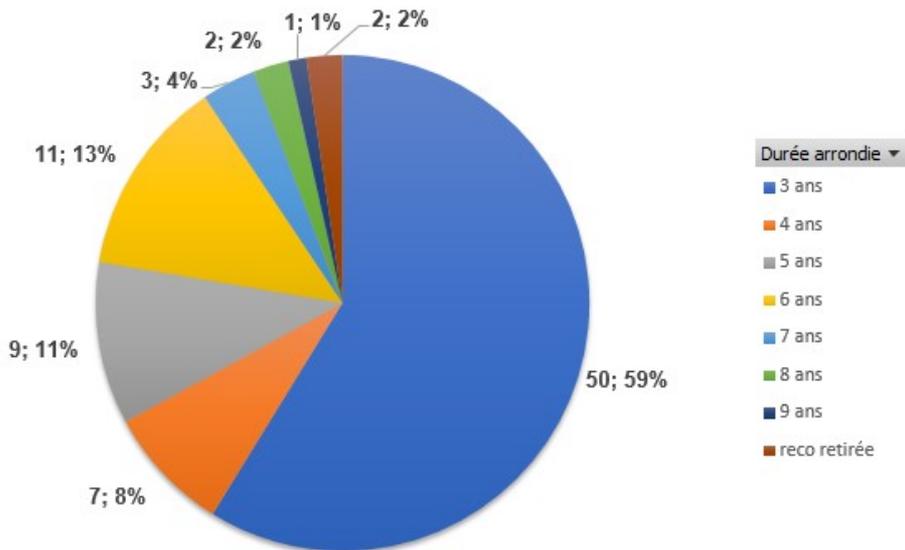
GIEE ADDER42 : les infusées

MAJ fév 2024

Durée et stade de reconnaissance des GIEE en AuRA

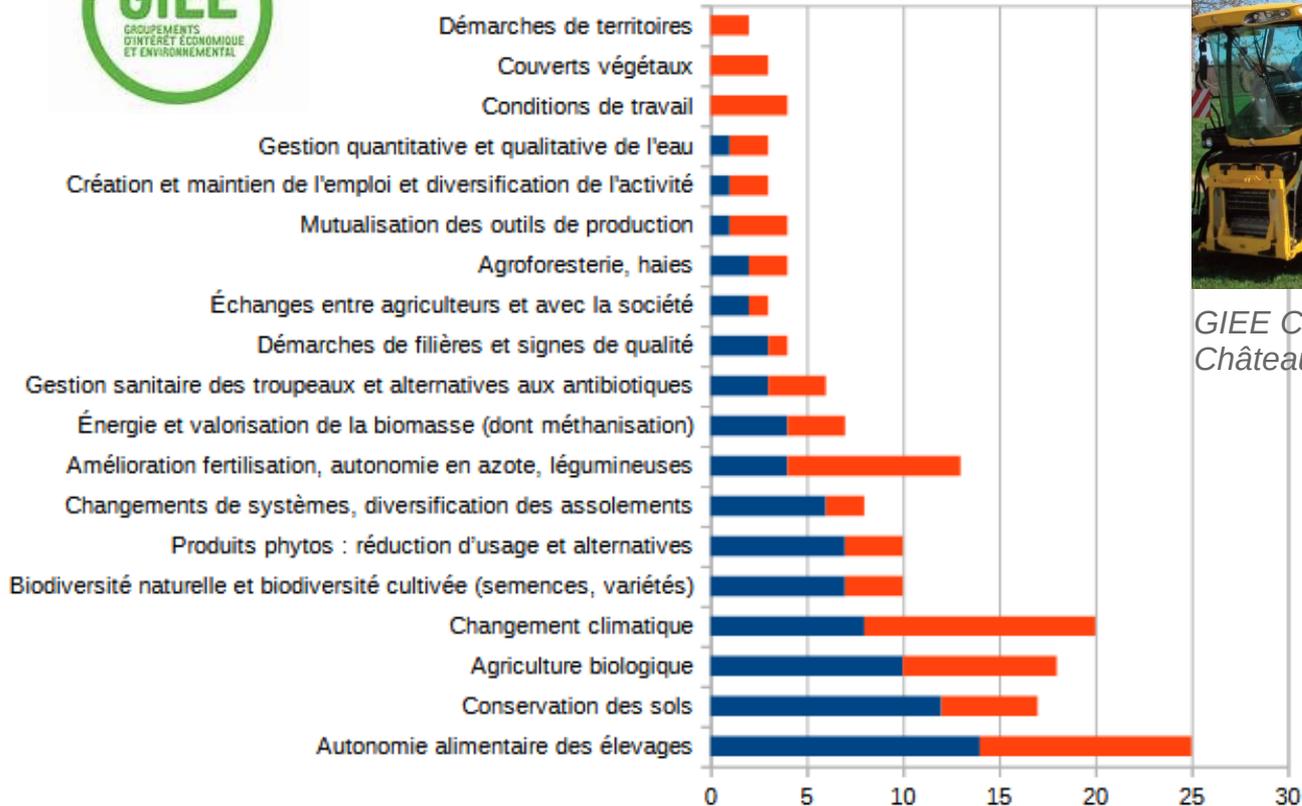
Durée de reconnaissance :
Moyenne = 4,2 ans

**Stade par rapport
à la reconnaissance
(au 01/01/2024):**
44 ne sont plus reconnus
41 sont en cours de reconnaissance



MAJ fév 2024

Thématiques principale et secondaire du projet des GIEE en AuRA



GIEE CUMA de St-Bonnet le Château (42)

■ Thématique principale
■ Thématique secondaire

MAJ fév 2024

Un gradient de niveaux d'ambition agro-écologique et de triple performance dans les projets des GIEE (et d'approche systémique)



Et un positionnement différent des réseaux du développement agricole sur ce gradient



Priorité à la pérennité des services écosystémiques indispensables à la production aujourd'hui et demain

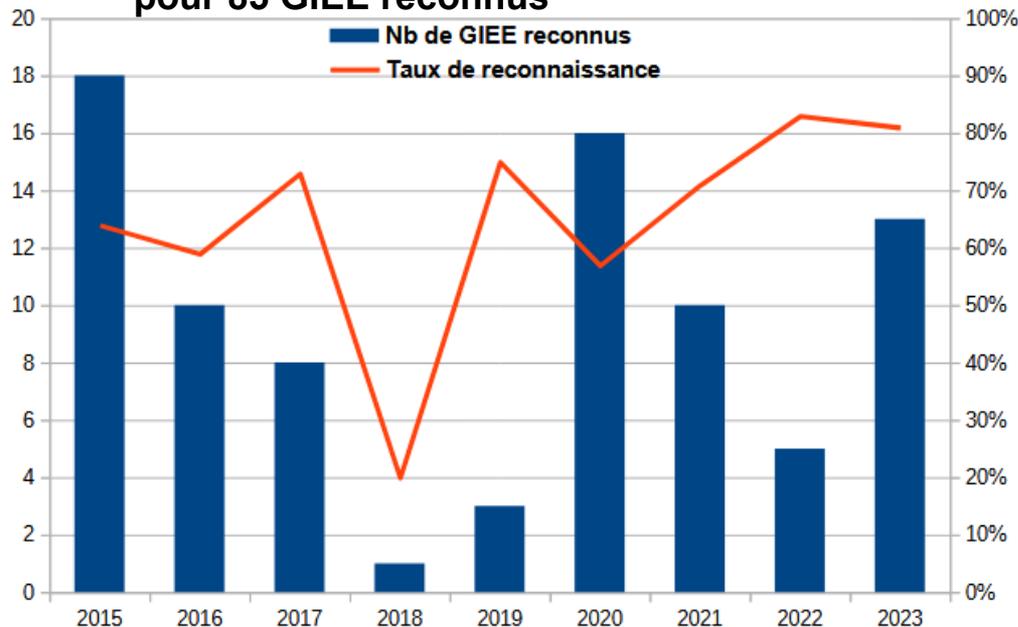
Processus d'arbitrage entre les 3 dimensions de la durabilité => équilibre progressif



Priorité à la production et à l'économie : « produire au moins autant sinon plus, en réduisant l'impact environnemental » (respect de seuils minimaux)

Dynamique de reconnaissance GIEE en AuRA : un essoufflement progressif de 2015 à 2018, puis un second souffle à consolider

**129 dossiers déposés depuis 2015
pour 85 GIEE reconnus**



1^{er} AAP « émergence »

soit 115 groupes-projets différents

**car 14 candidatures redéposées suite à un
ajournement de la 1^{ère} candidature
(89 % de 1^{ère} demande sur 129 dossiers)**

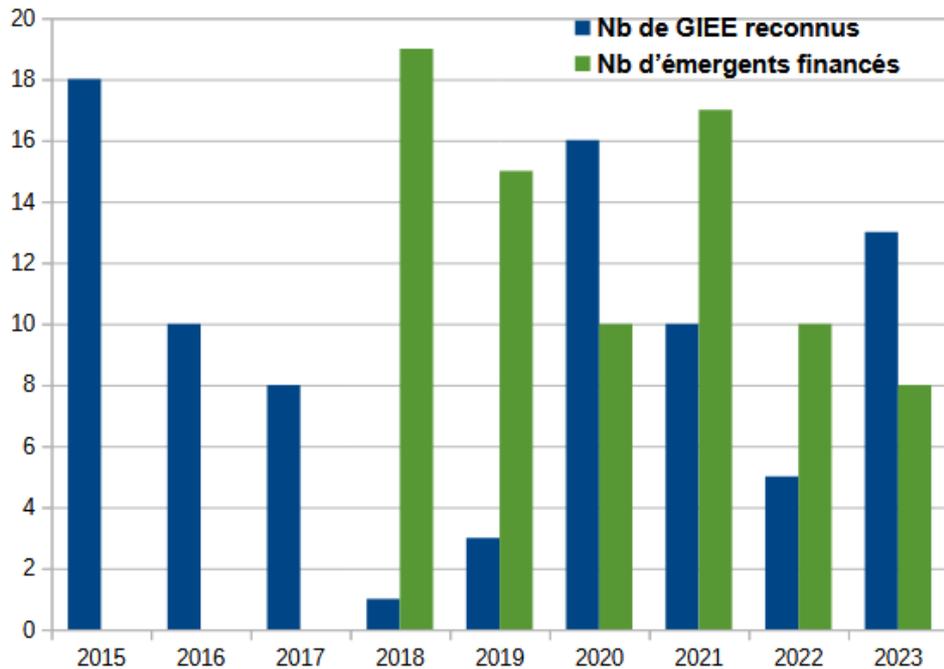
Analyse du **taux de reconnaissance :
65 % sur 129 dossiers déposés**

• **Raisons de non-reconnaissance :**

- Non prise en compte des recommandations formulées par le CoTk GIEE lors de l'émergence ou entre 2 demandes de reconnaissance GIEE
- Manque d'approche systémique
- Projet hors sujet (usine de déshy luzerne, méthaniseur (4), génétique ovine, agric de précision, salle d'abattage collective (plus depuis 2019))
- Manque de précision sur objectifs (et indicateurs), changements de pratiques ...

MAJ fév 2024

Dynamique de reconnaissance GIEE en AuRA : le financement de l'émergence a permis de réalimenter le dispositif de reconnaissance



Succès de l'émergence :

- 77 % des émergences financées déposent un dossier de reco en année n+1 ou n+2
- 79 % des demandes de reconnaissance GIEE reçues depuis 2019 sont issues d'une émergence financée
- **Taux de reconnaissance moyen de 81 %** sur demande déposée après émergence > au taux moyen de reconnaissance (toutes demandes)
- Taux de GIEE issus d'émergence financée sur nb d'émergences financées = 54 %
Raisons de ceux qui ne déposent pas de demande de reco Giee : projet hors-sujet Giee, autre financement (collectivité, CNR, fondation), pas abouti

Effets pluri-annuels du choix de l'utilisation de l'enveloppe CASDAR « animation » :

- Choix 1 (2020) : privilégier l'animation des GIEE reconnus/ émergents → risque de désamorcer le dispositif de reconnaissance sur 2021 et 2022
- Choix 2 (2021) : Financer un nombre suffisant d'émergents → effet étalé sur 2022 et 2023

La dynamique des GIEE en Auvergne-Rhône-Alpes

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb de candidats émergence		24	22	25	13	15
→ Nb financés	19	15	10	17	10	8
Nb d'émergents de l'année n ayant déposé une candidature reco GIEE (en année n+1 ou n+2)	14	11	7	10	5	
→ Nb de GIEE reconnus	14	6	5	8	5	13

Si une émergence ne donne pas de candidature GIEE, pourquoi ? :

- Émergence mal mise en oeuvre (notamment non prise en compte des recommandations émises par le CoTk GIEE) ou abandonnée
- Émergence mise en œuvre mais pas de dynamique créée (droit à « l'erreur »/ « l'échec »)
- Bonne émergence → dynamique de groupe, projet, partenaires...
mais aboutissant à autre chose qu'un GIEE (projet de commercialisation ou autre ; ex : FRAB PPAM) ou financé autrement (Leader, Agence de l'eau, collectivité ; SiMA Coise)
- Difficultés de la structure accompagnatrice (financières, de changement d'animateur...)

Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE en AuRA depuis 2015

A) Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques :



- Structure porteuse et département
- Taille du groupe
- Structure accompagnatrice
- Orientation de production
- Durée et stade de reconnaissance
- Thématiques principale et secondaire du projet
- Un gradient de niveaux d'ambition agro-écologique
- Dynamique de reconnaissance depuis 2015 (candidature et taux de reco)

B) Le financement des GIEE et de l'émergence :

- Effectifs et évolution annuelle
- Liens entre émergence et reconnaissance
- Montants engagés, montants utilisés

D) La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage



- Rappel des engagements obligatoires du collectif
- Analyse en AuRA

E) Conclusion sur le dispositif GIEE



Le financement des GIEE et émergents en AuRA : près de 3 M€ depuis 2016

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	total
Nb d'émergence financées	/	/	/	19	15	10	17	10	8	79
Montant engagé (en k€)	/	/	/	178,4	142	84,7	144,2	87,6	75,4	712,3
Nb de GIEE financés	/	14	6	3	3	17	15	5	13	76
Montant engagé (en k€)	/	259,4	120	59,5	107,7	539,1	424,5	151,1	469,9	2 131,2
Nb total dossiers engagés		14	6	22	18	27	32	15	21	119
Montant total engagé (k€)	/	259,4	120	237,9	249,7	623,8	568,7	238,7	521,7	2 843,4

Taux moyen de consommation des crédits : 80 % (sur 86 dossiers soldés)

Montant désengagé (non consommé en fin des projets) : 230 343 € (sur 70 dossiers soldés)

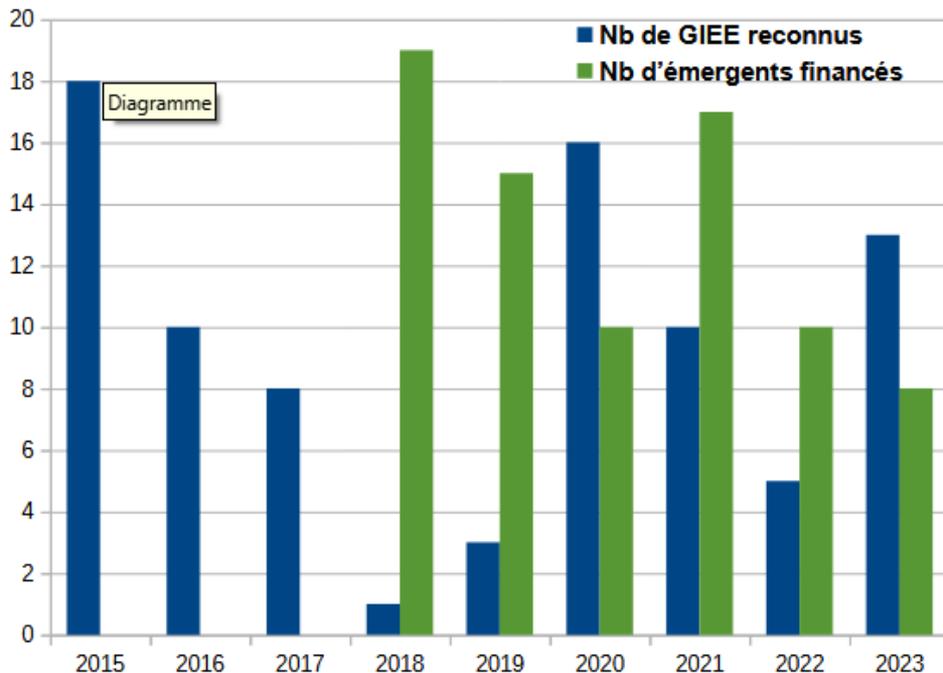
- GIEE : 133 533€
- émergents : 96 874€ (dont 1 à 0€ versé car financé autrement)

Coût moyen d'animation/GIEE reconnu (coût d'émergence compris) : 30 000€
(sur 71 émergences de 2018 à 2022 et 62 GIEE reconnus entre 2019 et 2023)

Dynamique de reconnaissance GIEE en AuRA : le financement de l'émergence a permis de réalimenter le dispositif de reconnaissance



MAJ février 2024

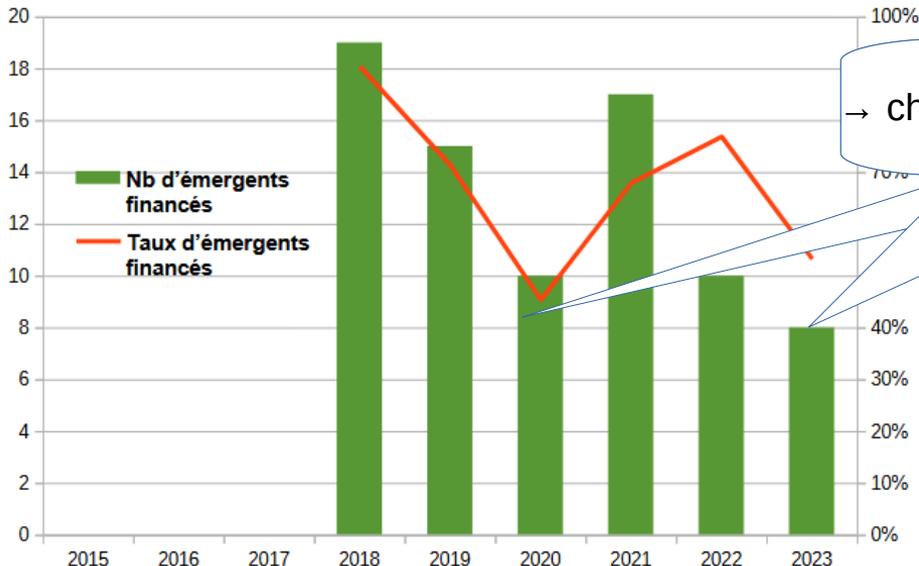


Succès de l'émergence :

- 117 dossiers d'émergence déposés,
- 79 projets financés
- **Taux moyen de dossiers financés/déposés : 68 %**
- Taux d'émergences financées (de 2018 à 2022) débouchant sur un dossier de reconnaissance déposé entre 2019 et 2023 : **70 %**



Dynamique des appels à projets GIEE en AuRA : financement d'émergence de GIEE



Enveloppe limitante
→ choix de priorité à l'animation des GIEE
au détriment des émergents

Effets pluri-annuels du choix de l'utilisation de l'enveloppe CASDAR « animation » :

Choix 1 (2020 et 2023) : privilégier l'animation des GIEE reconnus/ émergents → risque de désamorcer le dispositif de reconnaissance sur 2021 et surtout en 2022

Choix 2 (2021) : Financer un nombre suffisant d'émergents → remontée des candidatures GIEE en 2023 (mais pas en 2022)



Conclusion partielle : La dynamique du dispositif de collectifs en transition agro-écologique

- **La dynamique dépend de nombreux facteurs :**
 - De la **motivation des réseaux du développement** pour ce type d'accompagnement et de l'adéquation de leur modèle d'agriculture avec l'agro-écologie
 - Des **besoins en crédits d'animation** dans les structures susceptibles d'accompagner
 - Des **compétences en animation et gestion de projet** existantes dans les organismes :
Réseaux acculturés/ d'autres ± éloignés (conseil technique individuel descendant)
 - De la **posture de la DRAAF et de son comité de sélection** :
 - ± de contraintes supplémentaires par rapport à la loi,
 - niveau d'exigence ± élevé par rapport au contenu des dossiers,
 - ± d'accompagnement au montage,
 - ± d'animation des têtes de réseau (comité de sélection)...

★ Variable au cours du temps dans une région

★ Variable entre régions

Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE depuis 2015

A) Au niveau national :
voir diaporama séparé

B) En Auvergne-Rhône-Alpes :
à consulter (non présenté en séance)

- Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques 
- Le financement des GIEE et de l'émergence 
- La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage 
- Conclusion 

2. Appel à projets 2024

- Bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000
- Examen pour avis des 10 demandes de reconnaissance GIEE
- Information sur les décisions de financement des groupes

3. Capitalisation des acquis et diffusion :

- Coordination régionale : feuille de route 2023-2024 (Chambre régionale d'agriculture) : diaporama séparé

4. Trophées de l'agro-écologie : témoignages des lauréats régionaux 2023-2024

- Le GIEE « GDA du Forez-Emblavez » (Quentin Pignol, Pignol AGSYS, 43)
- Le GAEC « les Jardins des Buis » (Corentin Moriceau, 26)

Etat des lieux de l'AAP 2024

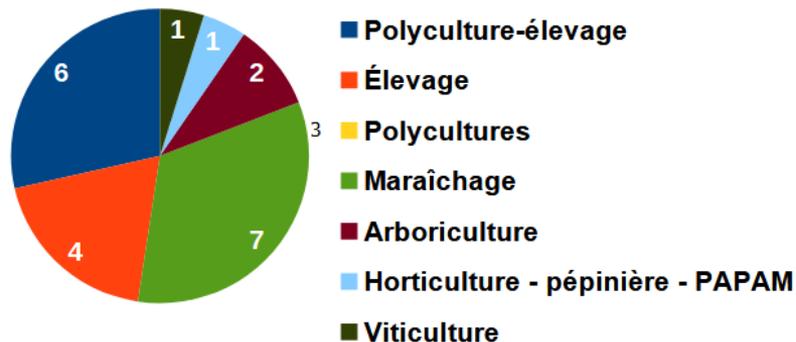
Entièrement dématérialisé sur  demarches-simplifiees.fr

Financement de l'émergence (max 10 000 € sur 1 an)	Demande de reconnaissance	Financement de l'animation de groupes reconnus (ou en demande de reco en 2023)	TOTAL des crédits demandés
<ul style="list-style-type: none"> - 17 dossiers déposés - 146 525 € demandés 	<ul style="list-style-type: none"> - 16 dossiers déposés 	<ul style="list-style-type: none"> - 18 dossiers déposés - 784 625 € demandés 	<ul style="list-style-type: none"> - 35 dossiers déposés - 931 150 € demandés
 Émergence GIEE : <ul style="list-style-type: none"> - 13 dossiers déposés - 119 011 € demandés 	GIEE : <ul style="list-style-type: none"> - 10 dossiers déposés (dont 5 renouvellements et 5 suite à émergence, 1 en 2022 et 4 en 2023) 	GIEE : <ul style="list-style-type: none"> - 12 dossiers déposés (dont 2 reconnus sur 6 ans) - 511 587 € demandés 	GIEE : 25 dossiers et 630 598 € demandés (424 100 € disponibles)
 Emergence 30 000 : <ul style="list-style-type: none"> - 4 dossiers déposés - 27 514 € demandés 	Ecophyto 30 000 : <ul style="list-style-type: none"> - 6 dossiers déposés dont 4 renouvellements et 2 suite à émergence 	Ecophyto 30 000 : <ul style="list-style-type: none"> - 6 dossiers déposés - 273 038 € d'aides demandés 	Ecophyto 30 000 : 10 dossiers et 300 552 € demandés

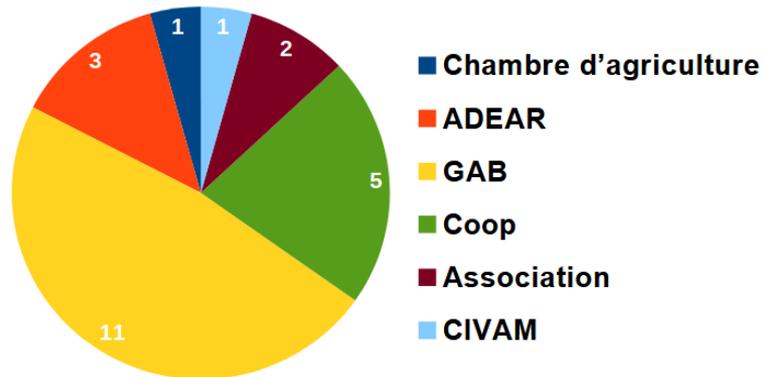
Quelques caractéristiques des dossiers de demande de reconnaissance et d'émergence 2024 (1/3)



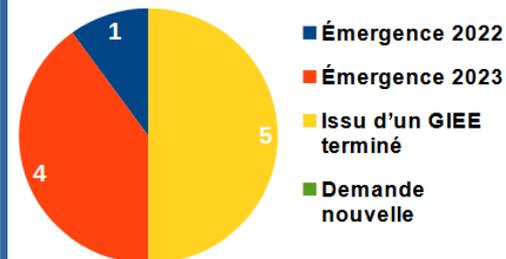
Orientations de production des exploitations du groupe



Réseau de développement agricole qui accompagne



Antériorité des demandes de reco dans nos dispositifs

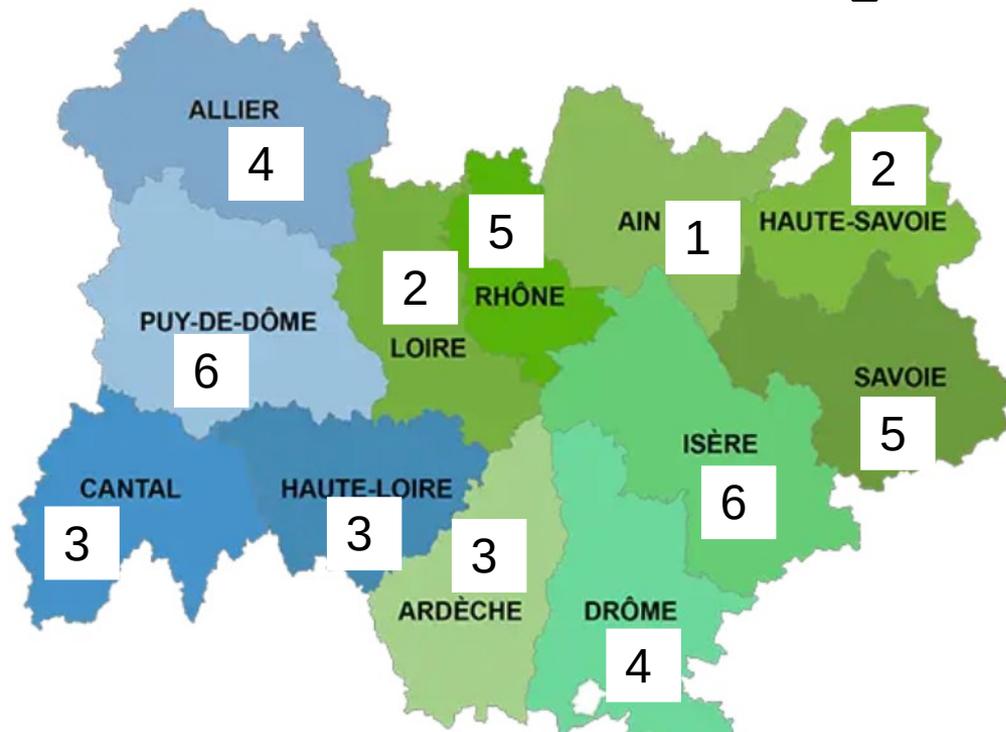
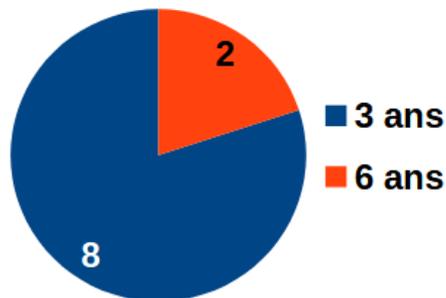


Quelques caractéristiques des dossiers de demande de reconnaissance et d'émergence 2024 (2/3)

Nombre de dossiers de candidature avec une ferme de lycée agricole membre du collectif :

- Émergent : 1 sur 13
- GIEE : 1 sur 10

Durée des projets de GIEE



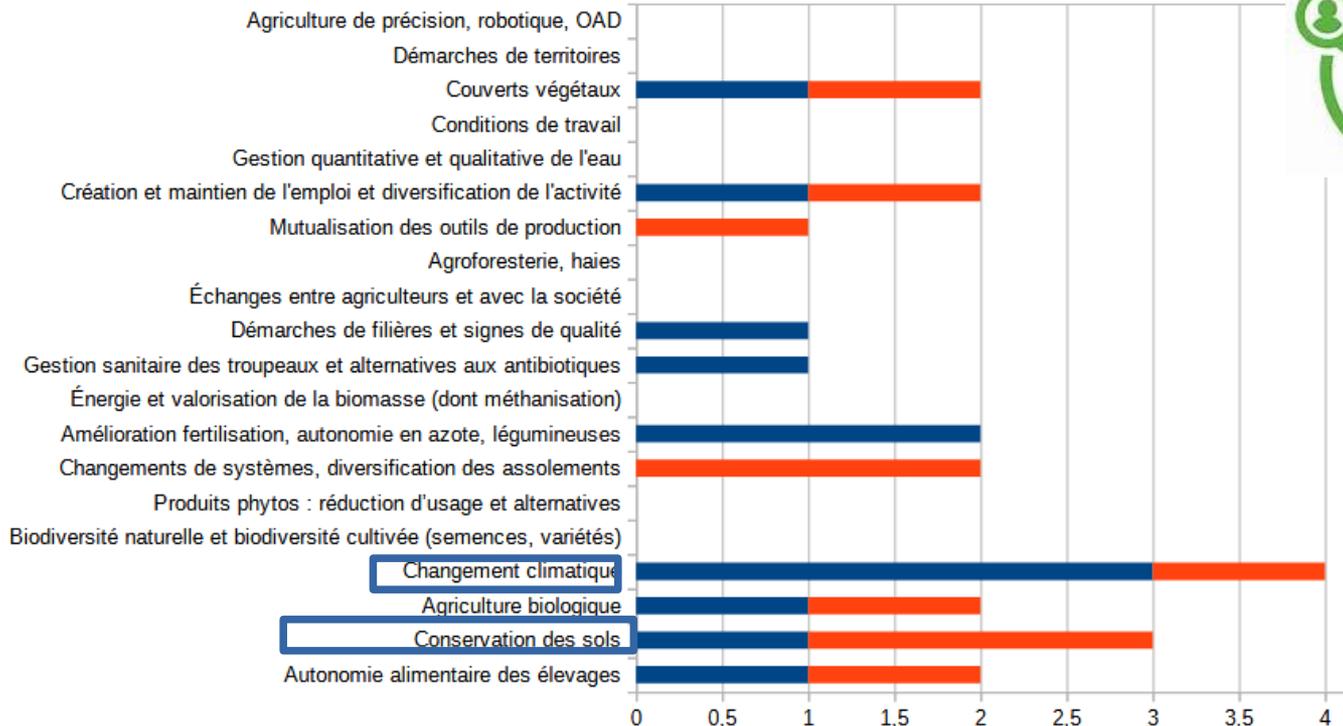
Nombre de dossiers par département (émergence + reconnaissance GIEE) (total supérieur au nombre de candidature car candidature à cheval sur plusieurs départements)

Quelques caractéristiques des dossiers de demande de reconnaissance et d'émergence 2024 (3/3)

Thématique principale de travail du collectif

Emergents

GIEE



Modalités d'instruction des demandes par la DRAAF

1. DRAAF (mi-avril à mi-juin) :

- Complétude et éligibilité (pièces)
- Lecture du compte-rendu technique de la phase précédente s'il existe (dossier faisant suite à une émergence, ou à un GIEE reconnu)
- DRAAF + DDT concernée (± agence de l'eau concernée) :
lecture du dossier et avis

2. Comité technique GIEE

- Composition habituelle
- lecteurs (hors réseau du demandeur) + propositions de liens avec les projets de RID (équipe RIT de la CRA)
- lecture sur la plate-forme « démarches-simplifiées.fr »
- réunion du comité (11 et 13 juin 2024)

5. DRAAF

- gestion des subventions CASDAR animation

4. Préfet / DRAAF

- signature des arrêtés de reconnaissance GIEE
- courrier de recommandations

3. COREAMR

- présentation de la synthèse des avis
- demande d'avis

Critères d'évaluation des candidatures GIEE : rappel

(cf. le décret GIEE d'oct 2014)

5 critères incontournables (à valider individuellement)

- **Des objectifs pour les trois performances :**
 - Économique
 - Environnementale
 - Sociale
- **Des actions pertinentes** du point de vue agro-écologique, et avec une approche systémique
- **Le collectif** constitue une plus-value par rapport à une somme d'actions individuelles

5 critères secondaires (à valider globalement)

- Le **partenariat** : filières, territoires et société civile
- Le caractère **innovant** ou expérimental du projet
- La **pérennité** des actions et du collectif : perspectives de poursuite au-delà de la durée projet
- **L'accompagnement** des exploitants : aide à l'animation et au pilotage de projet accompagnement technique
- La **reproductibilité** du projet

Consultation de la COREAMR agro-écologie sur les 10 dossiers de demande de reconnaissance GIEE :

Voir tableau récapitulatif envoyé avec l'invitation + dossiers via Melanissimo

Avis proposés

Dossiers avec proposition d'avis favorable : 8

- Dont certains avec des recommandations de révision des indicateurs de triple performance

Dossiers avec proposition d'avis réservé : 1

-

Dossiers avec proposition d'avis défavorable : 1

Les dossiers GIEE : avis **favorables** proposés

(8 sur 10) (1/3)

Structure porteuse du groupe	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
AUVABIO (émergent 2022)	CEPIA : Consolidation <u>des fermes en Elevage et Polyculture</u> par l'Installation et la <u>diversification en légumes</u> Agroécologiques	AUVABIO
AgriBio Rhône et Loire (émergent 2023)	Faire progresser la réduction du travail du sol en <u>maraîchage biologique</u> sur Rhône et Loire	AgriBio Rh et Loire
Bio 63 (2de reconnaissance)	Accélérer le changement de pratiques et l'adaptation au changement climatique en maximisant l'autonomie des <u>fermes céréalières de Limagne</u> par la mutualisation des savoirs et des moyens de production	Bio 63
ADDEAR 38 (2de reconnaissance)	Autonomie alimentaire, sanitaire et décisionnelle des <u>systèmes d'élevage pâturants</u>	ADDEAR 38

Les dossiers GIEE : avis favorables proposés

(8 sur 10) (2/3)

Structure porteuse du groupe	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
FRAB (2de reconnaissance)	SMACC FLUX : La Synergie des <u>Maraicher(e)s Auvergnat(e)s face aux Changements Climatiques</u> : Repenser sa ferme maraîchère pour anticiper, atténuer, s'adapter et lutter contre les effets et les causes des changements climatiques en Auvergne. Focus sur l'approche systémique de <u>l'optimisation de la gestion de l'eau et autres intrants vers une autonomie renforcée des systèmes maraîchers</u> .	FRAB
FRAB (2de reconnaissance)	SMACC SUN : La Synergie des <u>Maraicher(e)s Auvergnat(e)s face aux Changements Climatiques</u> : Repenser sa ferme maraîchère pour anticiper, atténuer, s'adapter et lutter contre les effets et les causes des changements climatiques en Auvergne. Focus sur <u>l'approche systémique de la production maximale de biomasse sur les fermes maraîchères bio</u> .	FRAB

Les dossiers GIEE : avis **favorables** proposés (8 sur 10) (3/3)

Structure porteuse du groupe	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
Bio 63 (émergence 2023)	SéQEFD : SÉrénite, Qualité de vie et EFficiency, pour des <u>fermes maraîchères</u> biodiversifiées triplement Durables	Bio 63
OXYANE	Le sol comme levier d'autonomie et de résilience des exploitations	OXYANE

Le dossier GIEE : avis réservé proposé : reconnaissance mais financement en dernière priorité après les émergences

Structure porteuse du groupe	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
Association ConservaTerre des monts) (2de reconnaissance)	Gagner en résilience face aux aléas climatiques en optimisant mon système de polyculture-élevage en ACS (agriculture de conservation des sols)	Chambre d'agriculture 69

Points forts

- Problématique importante pour le territoire,
- Performances économiques avec indicateurs
- Partenariats MFR et FDCUMA

Points faibles principaux :

- Candidature quasi identique au 1^{er} dossier, pas d'évolution, pas d'enseignements tirés pour argumenter, manque de capitalisation, pas de prise en compte des recommandations émises en 2020 (lien avec travaux antérieurs, approche systémique, caractère innovant, partenaires)
- Performances environnementales et sociales et leurs indicateurs non satisfaisants
- Manque d'argumentation des pratiques proposées
- Pas d'autre collectif partenaire

Le dossier GIEE : avis défavorable proposé

Structure porteuse du groupe	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
ADDEAR 69 (émergence 2023)	Camontmille : dans les Monts du Lyonnais, mutualiser nos moyens et nos productions de plantes aromatiques et médicinales pour être autonomes, résilientes et reconnues	ADDEAR 69

Points forts

- Caractère collectif très présent (dynamique, thématiques, types d'actions et d'accompagnement)
- Animatrice expérimentée

Points faibles principaux :

- Les performances économiques visées sont trop faibles pour assurer la viabilité des fermes
- Objectifs de performance environnementale et sociale pas satisfaisants
- Echanges de pratiques en agro-écologie minoritaires dans le projet ; les besoins sont sur la création d'une filière aval et la mutualisation de matériels
- Groupe de taille réduite, structures de très petite taille, récentes, éloignées

Choix de financement GIEE (animation et émergents) : maquette proposée (enveloppe = 424 100 € ; taux max = 80%)

Subvention sur dépenses éligibles	Sur total dossiers déposés	Sur dossiers avec accord comité et DRAAF
Sur 12 demandes GIEE	511 587 €	9 GIEE : 415 479 € + 2 en liste 3 64 197 €
Sur 13 demandes d'émergence GIEE Dont liste 1 : 6 groupes émergents Dont liste 2 : 5 groupes émergents Dont liste 3 : 1 groupe	119 011 €	12 groupes : 111 891 € 52 726 € 49 211 € 9 954 €
Total subvention (GIEE + émergence)	630 598 €	591 567 €
Enveloppe : 424 100 € Ecart à la demande : en valeur et en %	- 206 498 € et -49%	- 167 467 € et - 39 %
Financement accordé/demandé (%) Sans aucune rallonge Avec rallonge pour émergents en liste 1 Avec rallonge pour émergents en listes 1 et 2 Avec rallonge pour tous (GIEE et émergents)		66 % 74 % 82 % 94 %

Groupes Écophyto 30 000 : dossiers retenus

Comité des financeurs : le 10 juin 2024

- Crédits Agences de l'Eau : taux de financement (RMC : 70 %; LB : 50% ; AG : 70%)

Emergence :

- 4 dossiers retenus /4 pour un montant d'aides demandé = 27 514 €

Reconnaissance et financement de l'animation :

- 6 retenus / 6, dont 4 renouvellements
- Pour un montant d'aides demandé = 273 038 €

Remarques générales :

- 3 dossiers sur Loire Bretagne et un dossier régional sur les 2 bassins
- Positif : un groupe demande un second renouvellement, augmentation des demandes d'urgence
- Limites : avec la stratégie Ecophyto 2030, un travail sur la lisibilité des dispositifs à venir

Perspectives : AAP 2025

- **Reconduction sur le dispositif GIEE et groupes Écophyto 30 000 et 3 volets**
 - Calendrier prévu (identique à celui de 2024) :
 - Lancement fin janvier, clôture mi-avril
 - Comité technique en juin
 - COREAMR début juillet
 - Sur la plate-forme  demarches-simplifiees.fr
 - Formulaires : contenu similaire (voir le site Internet DRAAF)
 - Instruction et comité technique : modalités à prévoir selon le nombre de dossiers reçus

Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE depuis 2015

A) Au niveau national :
voir diaporama séparé

B) En Auvergne-Rhône-Alpes :
à consulter (non présenté en séance)

- Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques 
- Le financement des GIEE et de l'émergence 
- La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage 
- Conclusion 

2. Appel à projets 2023

- Bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000
- Examen pour avis des 16 demandes de reconnaissance GIEE
- Information sur les décisions de financement des groupes

3. Capitalisation des acquis et diffusion :

- Coordination régionale : feuille de route 2023-2024 (Chambre régionale d'agriculture) : diaporama séparé

4. Trophées de l'agro-écologie : témoignages des lauréats régionaux 2023-2024

- Le GIEE « GDA du Forez-Emblavez » (Quentin Pignol, Pignol AGSYS, 43)
- Le GAEC « les Jardins des Buis » (Corentin Moriceau, 26)



Rappel (décret) :

tout GIEE s'engage à capitaliser les acquis des échanges de pratiques et à transmettre les livrables de capitalisation à la CRA pour diffusion

Pourquoi capitaliser et diffuser ?

- **Pour les agriculteurs du GIEE** : sur le plan individuel / collectif
 - Progresser (apprendre de ses réussites, de ses erreurs ou de ses échecs), développer de nouvelles compétences
 - Valoriser les actions menées et les éventuels résultats obtenus
 - Transmettre (pairs, réseaux...).
- **Pour l'ensemble des collectifs de développement agricole** : source d'enrichissement et d'échanges
- **Pour l'ensemble des agriculteurs** : source d'innovations et de nouvelles techniques à mettre en oeuvre
- **Pour les politiques publiques** : documenter la Transition Agro-Ecologique et diffuser de nouvelles pratiques auprès des agriculteurs
- **Pour la recherche fondamentale et appliquée** : hybrider les savoirs pour produire de la connaissance adaptée

Capitaliser = transformer une expérience en un savoir réutilisable

Autres intérêts en dehors de la capitalisation « formelle »

→ comment les valoriser ?

- **Une capitalisation invisible, mais qu'on observe dans les CR techniques**
 - Montée en compétence des animateurs-conseillers, changement de posture
 - Évolution de la posture des agriculteurs (autonomie dans le groupe, charte de fonctionnement...)
 - Ouverture à des partenaires sur le territoire et en (voire hors) région → développement d'une approche plus territoriale
 - Des acquis sur des sujets transversaux (organisationnels, méthodologiques...) en plus des aspects techniques
 - Adaptation d'outil à des productions spécifiques (ex : diag apiculture, diag maraîchage...)
- **Des effets indirects sur la RID**
 - Les GIEE servent de support/de terrain pour des travaux de chercheurs
Ex pour les GIEE d'AuRA : projet PSDR COTRAE, projets MCDR COLLAGRO ou ECLAT, projet CASDAR Luz'Co, projet INRAE Coccinelle - CO-Concevoir avec les Citoyens un Nouvel Elevage Laitier Ecologique de montagne...
 - Les CATAE servent de « réservoir » pour identifier des exploitations en TAE (ex : projet H2020 LIFT...)



Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE depuis 2015

A) Au niveau national :
voir diaporama séparé

B) En Auvergne-Rhône-Alpes :
à consulter (non présenté en séance)

- Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques 
- Le financement des GIEE et de l'émergence 
- La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage 
- Conclusion 

2. Appel à projets 2023



- Bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000
- Examen pour avis des 16 demandes de reconnaissance GIEE
- Information sur les décisions de financement des groupes

3. Capitalisation des acquis et diffusion :

- Coordination régionale : feuille de route 2023-2024 (Chambre régionale d'agriculture) : diaporama séparé

4. Trophées de l'agro-écologie : témoignages des lauréats régionaux 2023-2024

(diaporamas à part)

- Principes du concours
- Le GIEE « GDA du Forez-Emblavez » (Quentin Pignol, Pignol AGSYS, 43) EXCUSE
- Le GAEC « les Jardins des Buis » (Corentin Moriceau, 26)

Principes du concours national

Au niveau national :
3 prix dotés par le Crédit agricole

- Prix de la Démarche collective
- Prix de l'innovation (exploitation)
- Prix de l'enseignement agricole

Grand prix de la démarche collective : le GDA du Forez-Emblavez et son projet « Los Bòns Prats »

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional d'économie agricole...

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

FIN



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*
